



Au cours des dernières années, de nombreuses réformes ont engendré une paupérisation massive des classes moyennes et pauvres.

Avec les ordonnances macron, imposées sans débat parlementaire, les salarié-e-s seront plus que jamais vulnérables,

Nous contacter

ipevrat@hotmail.com
06 67 85 93 64

salima-mourdi@hotmail.fr
06 17 76 07 68

APPEL À CANDIDATURE ÉLECTIONS AUBAY Octobre 2018

A toutes et à tous,

Les salarié-e-s AUBAY doivent se syndiquer, non pas auprès des « syndicats maisons » d'AUBAY qui défendent les intérêts de l'employeur mais auprès d'un syndicat comme la CGT dont les élu-e-s défendent en toute honnêteté les intérêts des salarié-e-s AUBAY.

Vous êtes nombreux à faire appel aux élus CGT et sachez que cela nous touche beaucoup que vous nous fassiez confiance.

Trop souvent vous faites appel à nous en bout de course, pour que nous vous assistions à votre **entretien préalable de licenciement**. La CGT n'ayant malheureusement pas assez d'élus (faute de candidats sur nos listes électorales !), nous n'avons pas pu assister tous les salariés qui nous l'ont demandé (ces salariés se sont donc présentés seuls devant l'employeur... mieux vaut être seuls que mal accompagnés...).

Trop souvent également, vous faites appel à nous alors que vous êtes dans un état de stress important, en **intercontrat** depuis plusieurs semaines, plusieurs mois... Le scénario de l'employeur est bien rodé : du jour au lendemain on vous fait comprendre que vous n'êtes plus rien, vous êtes choqué(e), puis peu à peu vous perdez confiance en vous et vous vous isolez... Au fil du temps, votre employabilité décline, votre moral aussi tandis que votre état de stress augmente, alors votre commercial(e) vous envoie des mails à 01 heure du matin et/ou le week-end et/ou pendant votre arrêt de travail pour vous mettre la pression, les propositions de mission qu'il vous fait sont souvent floues, aucun appel d'offre ne vous est envoyé, vous ne savez pas si vous avez les compétences pourtant votre commercial vous demande avec insistance de vous positionner..., l'étau se resserre, la pression augmente de plus en plus et votre seule issue devient la démission et/ou à la dépression pour les chargé(e)s de famille qui s'accrochent à leur poste... C'est ainsi qu'AUBAY comptabilise environ 400 démissions par an ! N'hésitez pas à nous contacter dès le début de votre période d'intercontrat, nous vous conseillerons afin de déjouer un à un les pièges...

Pour mémoire, la CGT a fait son entrée chez AUBAY en 2014. Grâce à vous, nous avons obtenu d'entrée de jeu deux élus CGT : Salima et Isabelle. En 2018, nous souhaiterions que la CGT soit mieux représentée chez AUBAY (SSII comme les autres !) et notre force c'est vous !! alors il vous faut vous présenter sur notre liste CGT si vous ne voulez pas nous voir disparaître et vous retrouver seuls... La reprise économique qui dure depuis 1 an ne sera pas éternelle...

Nous tenons à vous informer que suite aux ordonnances Macron et depuis le 01 janvier 2018, **les institutions représentatives du personnel fusionnent en un Comité Social Économique d'entreprise (CSE)**, ou en un Conseil d'entreprise dont le domaine de compétences, pour ce dernier, sera étendu à la négociation d'accords collectives.

La section CGT d'AUBAY lance donc un appel à candidature afin que vous soyez très nombreux à nous rejoindre sur la liste CGT lors des prochaines élections AUBAY afin que la CGT puisse négocier les futurs accords d'entreprise AUBAY qui seront d'une importance cruciale pour le maintien des droits des salariées face aux ordonnances Macron !!



Si vous vous voulez que la direction ait de véritables interlocuteurs qui pensent aux salarié-e-s qu'ils représentent, rejoignez la CGT et soyez candidats sur la liste CGT ! Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter.

L'impact des ordonnances MACRON sur les Instances Représentatives du Personnel (IRP) En marche vers le CSE (Comité Social et Economique)

Evolution des Institutions Représentatives du Personnel en France



La fusion des IRP avec la mise en place du Comité Social et Economique (CSE)

La fusion implique ...

- la **disparition des DP** (délégués du personnel), symboles forts d'une conquête ouvrière de 1936 (Front populaire), au profit de représentants de proximité
- la **disparition du CE** (comité d'entreprise), symbole fort d'une grande conquête ouvrière en 1945 avec pour objectif des pouvoirs publics d'en terminer avec le programme et les réalisations du Conseil National de la Résistance
- la **disparition du CHSCT** en tant qu'institution autonome (une partie des lois « Auroux » de 1982 amputée)

En quoi consiste cette fusion ?

- Les institutions représentatives du personnel fusionnent en un **Comité Social Economique d'entreprise (CSE)**, ou en un **Conseil d'entreprise** dont le domaine de compétences, pour ce dernier, sera étendu à la négociation d'accords collectifs
- Mise en place d'une **commission santé, sécurité et conditions de travail** sous certaines conditions
- Mise en place à titre facultatif de représentants de proximité

La primauté accordée à la négociation d'entreprise

Le principe de l'inversion de la hiérarchie des normes appliqué à la branche

- Inversion de la hiérarchie des normes : Possibilité qu'un accord d'entreprise prime sur l'accord de branche

Le principe de la primauté de l'accord d'entreprise

- L'accord collectif d'entreprise prime sur la branche
→ Possibilité de diminuer ou supprimer par accord d'entreprise les primes d'ancienneté, les primes de vacances, le 13ème mois etc ...
- Primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail : certains accords collectifs pourront modifier le contrat de travail du salarié sans son accord.